

Le PPP dans les transports urbains

Les conditions d'un bon usage pour de nouvelles infrastructures

Déterminants d'un projet d'infrastructure lourde urbaine

- Multiplicité des acteurs
- Complexité des travaux en milieu urbain et manque de compétences publiques pour la gestion de projet
- investissement élevé comparé à des « cash flow » d'exploitation faibles
- Le prix du service est facteur de développement et donc doit être contrôlé.
- Disponibilités financières des entités locales généralement faibles

Les objectifs du recours au privé

- Recherche d'efficacité
 - Gestion de projet et délais
 - Construction et fourniture
 - Exploitation
- Disponibilité de financement

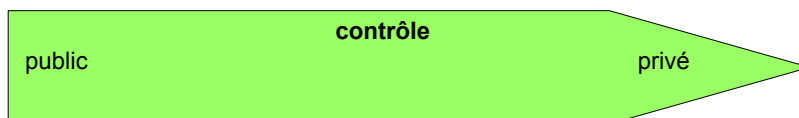
Définir le PPP

Un partage de responsabilité et de contrôle

Approche
traditionnelle

PPP
BOT
DBFOM
Concession

Privatisation
complète



Les contraintes du recours au financement international

- Consultants et juristes internationaux
- Règles et législation internationale
- sophistication des contrats
- le coût de financement plus élevé, plus de sensibilité aux risques
- Les temps de consultation et de mises au point des contrats sont longs

Florence/ le projet

- Extension d'un réseau de tramway en cours de construction par deux lignes (environ 12 Kms)
- Exploitation de l'ensemble du réseau (trois lignes) pendant 30 ans
- L'autorité publique construit la première ligne et procède aux travaux de déviation des réseaux
- Le privé fait apport 55 % du montant de l'investissement

Florence: les objectifs du montage PPP

- Assurer la certitude des coûts (projet, construction, exploitation)
- Minimiser le coût financier privé
- Maintenir le contrôle public et la transparence

Contrôle et transparence

- La municipalité est actionnaire de la concessionnaire (24.1%) et de l'exploitant(49%)
- Les prêteurs assurent un monitoring du plan financier
- Séparation en deux niveaux :
 - Société concessionnaire
 - Société de construction, ingénierie et exploitation

Minimiser le coût financier

Les mécanismes de réduction de l'incertitude pour les prêteurs:

- Montage des prêts sur période longue (15 ans plus 10)
- Garantie publique sur période initiale des risques de revenus
- Garanties privées des coûts et délais par contrats commerciaux assortis de pénalités et de garanties de bonne fin
- Clauses de renégociation et de refinancement
- Mécanismes de reprises par la partie publique en cas d'échec financier, dû aux recettes de trafic, en fin de période de garantie

Est-ce généralisable?

- Chaque cas doit être conçu selon les circonstances (législation, risque de change, intégration dans une politique de développement urbain)
- L'argent privé coûte plus cher que l'argent public
- **Les avantages du recours au privé doivent être d'autant plus important !**
- **Et indiscutables pour être économiquement et politiquement acceptables**